



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'association AMAP 100% Villepreux Samedi 1er octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1er octobre, à dix heures trente, se sont réunis à l'espace Petrucciani de Villepreux, les membres de l'association, sur convocation du Président, pour délibération de l'ordre du jour qui leur a été transmis.

À la majorité simple des membres présents, le Président ouvre la séance à 10h35.

1. Mise à jour de l'article 4 – Engagements des adhérents vis-à-vis des producteurs

Le Président, Jean-Nicolas Morelle-Losson, explique les mises à jour de l'article 4 du règlement intérieur de l'association :

- L'horaire de fin de distribution, historiquement à 20h et avancé à 19h30 pendant les confinements, était toujours à 20h dans le règlement intérieur. Il est par conséquent actualisé avec **l'horaire actuel de 19h45, en vigueur depuis le 5 avril 2022.**
- En cas d'impossibilité de venir chercher vos produits (suite échanges, vente, congés ou autre motif), il n'est plus nécessaire de prévenir le producteur et le secrétariat. Ce fonctionnement ayant été ingérable cet été pour les chefs de distribution. En revanche, **l'amapien devra maintenant donner toutes les explications à la personne qui le remplacera. Ladite personne se présentera à la distribution en précisant son nom et celui de l'amapien qu'elle remplace.**

2. Réflexions sur l'article 5 du règlement intérieur – Participation aux distributions et aide aux producteurs

Le Président, Jean-Nicolas Morelle-Losson, rappelle qu'il était indispensable de participer à la préparation des distributions, à raison d'au moins 4 fois dans l'année. Certains, trop nombreux, ne respectent pas cet engagement, sans même se préoccuper des conséquences de ce manquement qui perturbe l'organisation des distributions.

Pour sensibiliser tous les amapiens sur ce point, deux aménagements seront réalisés à partir de 2023 :

- **Ajout de 4 cases sur vos cartes d'adhérents 2023**, qui seront tamponnées par les chefs de distribution lors de vos participations, afin de rappeler factuellement où en est votre participation aux distributions.
- **Suivi et relance trimestrielle des amapiens n'ayant pas participé aux distributions**, au lieu d'annuelle actuellement.

Les membres du conseil d'administration sont à votre disposition pour discuter d'une éventuelle difficulté et trouver avec vous le meilleur arrangement.

3. Rapport moral

Le Président, Jean-Nicolas Morelle-Losson, rappelle les principales actions menées par l'AMAP 100% Villepreux au cours de l'année 2022.

- Janvier 2022 : sur 4 distributions, les fèves « Amap » cachées dans les paniers de légumes ont permis de récompenser en galettes des rois les heureux gagnants.
- Organisation du « Week-end portes ouvertes » chez Clément Bénil les 16 et 17 avril 2022.
- Avril 2022 : sur 4 distributions, les fèves « Amap » cachées dans les paniers de légumes, les alvéoles des plateaux d'œufs ou sous les pains ont encore permis de récompenser les heureux gagnants en chocolats de pâques de Chez Nicolsen à Chavenay.

- A l'occasion de la Semaine Villepreusienne du développement durable et du MARCHÉ LOCAVORE, l'AMAP a tenu un stand le samedi 28 mai, pour promouvoir l'association et ses producteurs.
- Participation au forum des associations de Villepreux, le 3 septembre 2022. Stand très animé qui n'a pas désempilé, notamment avec le succès du concours sur le poids du panier de légumes.
- Proposition cette année de 2 nouveaux contrats : poulet de chair avec Joël Auréglià, producteur à Crespières, et fleurs avec Claire Cougrand, productrice sur la ferme de la faisanderie à Villepreux.
- Amélioration de l'offre pommes-poires, avec proposition cette année d'un nouveau contrat (3kg) en complément du contrat classique (5,5kg).

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

4. Rapport financier

L'état des comptes arrêté au 28 septembre 2022, est présenté pour approbation.

en €			
COMPTE DE RESULTAT - Compte courant - 28/09/2022			
CHARGES		PRODUITS	
Achats de matériel	1 703,37	Adhésions	2 230,00
Prestation de service	-	Ventes de marchandises	300,00
Cotisations	350,00		
Frais bancaires	9,30		
Virement vers Livret A	-		
Total Charges	2 062,67	Total Produits	2 530,00
Résultat de l'exercice - Bénéfice	467,33	Résultat de l'exercice - Perte	-

COMPTE DE RESULTAT - Livret A - 28/09/2022			
CHARGES		PRODUITS	
Virement vers le CC	-	Intérêts	10,68
		Virement depuis le CC	-
Total Charges	-	Total Produits	10,68
Résultat de l'exercice - Bénéfice	10,68	Résultat de l'exercice - Perte	-

BILAN - 28/09/2022			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisation	-	Report à nouveau	6 778,77
Stocks	-	Résultat de l'exercice	478,01
Créances clients	-	Dettes fournisseurs	-
Disponibilités (CC)	4 246,10	Dettes bancaires	-
Disponibilités (Livret A)	3 010,68		
Total	7 256,78	Total	7 256,78

Résultat de l'exercice TOTAL - Bénéfice	478,01
---	--------

Synthèse du compte de résultat et bilan 2022 :

Les produits 2022 s'élèvent à 2 530 € et sont composés de :

- 2 230 € de cotisations des adhérents ;
- 300 € liés à la vente des caisses vertes.

Les charges 2022 s'élèvent à 2 063 € et se caractérisent par :

- Des achats pour 1 703 € détaillés ainsi :
 - 263 € de matériel et fournitures diverses (enceinte Bluetooth, sacs poubelle, classeurs, scotch, stylos, caisses vertes... etc.),
 - 495 € pour les rencontres avec nos producteurs (journée « Jardin ouvert ») et les participations de l'AMAP à des événements (jus de pomme, gobelet, couverts, sachets de graines ... etc.),
 - 664 € pour les événements organisés lors des distributions (galettes et chocolats de Pâques),
 - 281 € pour divers cadeaux (au départ de membres du bureau, à la naissance des bébés de nos producteurs ou aux Develay pour les remercier de leur accueil).
 - La cotisation à AMAP IDF pour 350 €;
 - Des frais bancaires pour 9 €.

Le résultat 2022 est donc excédentaire (478 €).

En matière de Bilan, le résultat de l'exercice, cumulé au report du résultat antérieur permet à l'association de démarrer l'exercice 2023 avec un niveau de trésorerie qui s'élève à 7 257 € :

- 4 246 € sur le compte courant ;
- 3 011 € sur le livret A.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

5. Election du Conseil d'Administration

Membres qui sortent : Maryse COUCHOUD, Leslie MARIETTE.

Membres qui restent :

Maryse BARATIN, Hélène BOUCHEAU, Sylvie BRUNET, Jean-Louis GRAVIER, Isabelle JARRY, Séverine LEMAIRE, Béatrice LEVEQUE, Laurence MORELLE-LOSSON, Jean-Nicolas MORELLE-LOSSON, Brigitte SIMON-AUFFRET, Patrick VIMEUX.

Nouveaux membres : Lisa DARCY, Mary Ellen WESSINGER.

Le quitus du nouveau Conseil d'administration est voté à l'unanimité.

Bureau

A l'issue de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration s'est réuni pour procéder à l'élection du Bureau. Après délibération, le conseil d'administration décide de maintenir les membres du bureau de l'association à leur poste actuel. Cette décision a été votée à main levée à l'unanimité.

- Président : Jean-Nicolas MORELLE-LOSSON
- Trésorière : Hélène BOUCHEAU
- Secrétaire : Isabelle JARRY

6. Le mot des producteurs

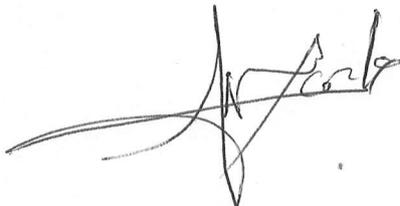
Les différents producteurs présents ont présenté leurs activités et/ou bilan de leur année :

- Emmanuelle Frémin, arboricultrice
 - Compte tenu d'un excédent de pommes cette saison, le contrat actuel sera prolongé **gracieusement sur le mois de mars 2023**.
- Clément Bénil, maraîcher
 - Clément est dans l'attente d'un permis de construire pour 2 projets – livraison prévue 2024 :
 - Construction d'un lieu de stockage des légumes sur sa parcelle et d'un lieu de vie.
 - Construction des espaces d'accueil des poulets et poules pour activités œufs et poulets à venir.
 - Clément s'est séparé de ses 2 chevaux en attendant une installation plus pérenne. La traction animale est cependant remplacée à la vacation par un prestataire externe et ami.
 - Une nouvelle visite de l'exploitation sera proposée avant l'hiver.
- Joël Aureglia / Guillaume Gousseau, œufs, représentés par leur référente Séverine Lemaire
 - Il est **encore possible de contractualiser le mardi** avec Guillaume Gousseau et **le jeudi (par uniquement)** avec Joël Aurégli.
 - Les poulets de chair d'octobre n'étant pas à maturité, la livraison sera probablement décalée de 2 à 3 semaines. Le producteur informera les personnes concernées.
 - Une visite de l'exploitation de Guillaume Gousseau sera envisagée au printemps 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h35.

Fait le 5 octobre 2022, à Villepreux.

Nicolas MORELLE-LOSSON
Président



Isabelle JARRY-SERIEYS
Secrétaire

